



Don à l'association Bouquins sans frontières

Je soutiens l'association Bouquins sans frontières et lui fais un don de

20€ 50€ Autre :

66 % de votre don est déductible du montant de vos impôts, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable, car votre don ouvre droit à l'avantage fiscal prévu aux articles 200 et 238 bis du CGI. Un don de 50€ vous reviendra à 17€ après déduction fiscale. Nous vous adresserons un reçu fiscal en février de l'année suivante.

Je joins mon don en espèces par chèque à l'ordre de Bouquins sans frontières
Banque / N° de chèque

Mes coordonnées :

Nom.....	
Prénom.....	
Adresse.....	
.....	
.....	
Tel.....	Email.....

Grâce votre aide
Bouquins sans frontières
pourra continuer ses actions
en faveur de la lecture et de
l'insertion sociale